



COMMUNIQUE DE PRESSE
9 février 2022

Communiqué des diocèses de Grenoble-Vienne, Lyon et Saint-Étienne : sur le suivi de l'affaire Louis Ribes

Ces dernières semaines, les révélations des agissements pédo-criminels de Louis Ribes, prêtre décédé en 1994, a replongé les personnes victimes dans un passé douloureux. Certaines d'entre elles ont réussi à parler, mettant ainsi pour la première fois des mots sur leur souffrance après des dizaines d'années de silence. L'ampleur des abus commis par Louis Ribes a provoqué de la colère et de nombreuses interrogations auxquelles ce communiqué espère apporter quelques réponses.

Des rencontres pour libérer la parole

Des rencontres ont été organisées à l'initiative des diocèses : à Pomeys le 8 janvier dans le diocèse de Lyon, à Grammond le 18 janvier dans le diocèse de Saint-Étienne et à Vienne le 27 janvier dans le diocèse de Grenoble-Vienne. Ces rencontres avaient pour objectif d'informer les communautés particulièrement concernées par les agissements de Louis Ribes. Il s'agissait aussi de redire notre volonté de faire la vérité et d'inviter ceux qui le souhaitent à témoigner auprès de nos cellules d'écoute (contacts ci-dessous). Au cours de ces réunions, certaines victimes ont pu parler pour la première fois. D'autres se sont signalées par la suite. C'est ainsi que nos diocèses ont recueilli à ce jour 48 témoignages dont 18 à Saint-Étienne, 19 à Lyon et 11 à Grenoble-Vienne. Il faut noter par ailleurs qu'un collectif de victimes de Louis Ribes a vu le jour et organise également des rencontres. Il peut être contacté à l'adresse : affaire.ribes@protonmail.com

Le décrochage des œuvres

Les œuvres de Louis Ribes identifiées comme appartenant aux diocèses ont été déposées. Une seule, monumentale, n'ayant pu encore être déposée, est provisoirement recouverte. Elles sont stockées dans des locaux diocésains non accessibles au public, et clairement identifiées comme étant l'œuvre d'une personne pédo-criminelle, et ne devant pas être exposées, par respect pour ceux qui ont été agressés. En ce qui concerne les vitraux dans les églises du diocèse de Lyon, des courriers ont été adressés aux huit maires concernés pour leur exposer la situation. Les communes étant propriétaires des églises, c'est à elles que revient de prendre une décision. Le diocèse de Lyon se tient à leur disposition pour les accompagner dans cette démarche.

Le retrait d'un livre contenant des œuvres de Louis Ribes

A Lyon, un livre sur une trentaine de prêtres artistes, dont Louis Ribes, a été édité en septembre 2020. Au moment de sa publication, la Commission diocésaine d'art sacré de Lyon ignorait les agissements pédo-criminels de Louis Ribes, sans quoi, évidemment, il n'aurait jamais vu le jour. Ce livre a été retiré de la vente en septembre 2021, un mois après les premières révélations concernant le diocèse de Lyon. Tous les stocks dépendant du diocèse ont été retirés de la vente.

La destruction des photos et croquis

Comme on peut le comprendre, les personnes victimes se soucient du devenir des photos et croquis d'enfants réalisés par Louis Ribes. Nous avons appris le 28 janvier dernier qu'ils ont été trouvés à sa mort, en 1994, dans son appartement au séminaire des aînés de Vienne-Estressin puis brûlés par un prêtre et une personne laïque, comme cela a été signalé à la justice. Par ailleurs, il peut exister des photos, peintures et croquis qui relèvent de la responsabilité de leurs propriétaires privés.

La mise en place d'une instance nationale de reconnaissance et de réparation

En ce qui concerne les demandes de reconnaissance et de réparation (soutien, action de médiation, montant éventuel d'une indemnisation...), nous redisons notre désir d'accompagner les victimes de nos diocèses dans leurs démarches et rappelons que les évêques de France ont mandaté et financé une Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (INIRR) qui sera opérationnelle dès la fin du mois. Nous souhaitons de tout cœur qu'elle puisse aider les personnes victimes.

Un partage d'informations à améliorer

Il y a aujourd'hui des interrogations sur le fait que les abus commis par Louis Ribes aient pu si longtemps rester sous silence dans les familles, dans les séminaires ou les paroisses, et que la parole des quelques personnes qui se sont exprimées n'a pas été prise en compte. Les diocèses de Lyon, Saint-Etienne et Grenoble-Vienne n'ont retrouvé dans leur archives aucun témoignage avant 2015. Dans le diocèse de Lyon, le premier témoignage a été déposé fin juillet 2021 et dans celui de Saint-Etienne, en janvier 2022. Tout cela a mis en lumière la nécessité de mieux nous coordonner et nous organiser pour signaler les faits et répondre aux demandes des victimes. Une cellule de coordination interdiocésaine a donc été créée. Certains manquements en termes d'archivage ou de transmission des informations à la hiérarchie ont été identifiés et des solutions ont été mises en place afin d'améliorer le recueil et le suivi des témoignages des personnes victimes.

Cette douloureuse affaire nous engage à poursuivre le travail déjà entamé ces dernières années et qui a abouti notamment à la création des cellules d'écoute dans nos diocèses, à la publication du rapport de la Ciase et maintenant à la mise en place de l'INIRR ainsi que, localement, de groupes de parole.

Mgr Olivier de Germay, archevêque de Lyon
Mgr Sylvain Bataille, évêque de Saint-Etienne
Père Loïc Lagadec, administrateur de Grenoble-Vienne

Contacts diocésains pour les personnes victimes

Grenoble-Vienne : 07 68 77 29 60 ou cellule.ecoute@diocese-grenoble-vienne.fr

Lyon : signalement@lyon.catholique.fr

Saint-Etienne : 04 77 59 30 66 ou accueil.victimes@diocese-saintetienne.fr

Collectif des personnes victimes

affaire.ribes@protonmail.com

France Victimes

01 41 83 42 17

Contacts presse

Grenoble-Vienne : Sophie FITTE, 07 83 69 74 97 – sophie.fitte@diocese-grenoble-vienne.fr

Lyon : Christophe RAVINET-DAVENAS, 06 50 42 02 04 – c.ravinet@lyon.catholique.fr

Saint-Etienne : Hervé HOSTEIN, 06 13 96 03 76 – communication@diocese-saintetienne.fr